



Direction générale de l'aviation civile

CERTIFICAT D'AGRÉMENT DE SURETE EN QUALITE DE FHA

L'agrément en qualité de fournisseur habilité (FHa) est délivré à la société :

UUDS AERO

Pour le site mentionné à l'article 1 de l'arrêté du 29/12/2016.

Cet agrément prend effet à compter du 01/01/2017 et est valide jusqu'au
31/12/2021, sauf cas de suspension ou de retrait.

Fait le 29/12/2016.

Pour le ministre de l'écologie, de l'énergie et de la mer, et par
délégation,

Le Chef de la division Sécurité - CDG
ASAC - Nord

Franck BESSE

